Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal se réunira en séance publique le vendredi 18 courant, à 20 heures, salle des séances, pour discuter l'ordre du jour suivant :

Choix du secrétaire; lecture du procès-verbal; instruction publique, propositions de création et de suppression de classes; taxe sur les chiens, modifications; action judiciaire, autorisation du Conseil municipal; marché de gré à gré, approbation; budget de l'Hospice, 1920; budget du Bureau de bienfaisance; assistance médicale gratuite; vote de crédits pour les années 1915, 16, 17 et 18.

Huis clos : questions d'assistance.

VENTE LIBRE, rue Jean-Jaurès. — Bois à brûler, 15 fr. les 100 kilos ; pommes de terre, 5 kilos pour 1 fr. ; beurre fin, 11.75 le kilo ; vin rouge, 1.75 le litre ; vinaigre de vin, 1.55 le litre.

Le vinaigre sera vendu à raison de 1 litre par carte et sur présentation de la carte.

ETAT CIVIL DE CROIX. — *Naissances.* — Meermans Fernand, rue Faidherbe, 18. — Vandenberghe Arthur, rue Gambetta, 48.

Publications. — Philippe Léon, carreleur et Olivier Angèle, doubleuse. — Fiévet Henri, fileur et Lepers Marie, journalière. — Cornil Pierre, mécanicien et Delyvère Laure, sans profession.

VALENCIENNES

Les Fêtes Valenciennoises

LE MINISTRE N'Y ASSISTERA PAS

La Commission des fêtes valenciennoises s'est réunie mardi soir, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Paul Membré, délégué aux Beaux-Arts.

M. Membré a confirmé officiellement l'information donnée par le « Réveil » : M. Isaac ne viendra pas à Valenciennes et la croix de guerre ne sera pas remise.

Après un échange d'observations, il est décidé que des fêtes auraient lieu le samedi 26 et dimanche 27 juin.

Le programme en est aussitôt arrêté; en voici les lignes principales :

Samedi 26, à 8 heures 30, au Théâtre, concert symphonique, sous la direction de M. Mamy; causerie de M. Ernest Laut, sur Valenciennes; à-propos par M. Baillet, de la Comédie Française.

Dimanche 27 : à 10 heures du matin, inauguration au cimetière du projet de monument aux enfants de Valenciennes morts pour la Patrie, œuvre de M. Elie Raset, statuaire, et de M. Armbruster, architecte; cantate par les élèves des écoles; à 2 heures, place Verte, jeu de balle; à 5 heures, place d'Armes, concert par la Musique municipale; à 7 heures, banquet traditionnel de l'Union Valenciennoise et des Anciens élèves des Ecoles Académiques; à 8 h. 30, place d'Armes, fête de gymnastique.

Le draguage de l'Escaut

INTERVENTION DES CITOYENS DEGUISE ET DELCOURT

On sait que par suite de l'exécution de certains travaux, à des ponts entre Condé et Hergnies, la circulation des bateaux se trouve interrompue pour une période assez longue sur l'Escaut.

Il n'en aurait pas été ainsi, si le dragage de cette rivière sur laquelle le trafic était particulièrement important depuis quelques mois, avait été entrepris.

Les péniches à l'enfoncement de 1 m. 80 venant du Borinage et d'Anvers à destination de la région du Nord ou de la région parisienne, auraient pu remonter le cours de l'Escaut vers Valenciennes et le bassin rond.

Des négligences administratives, le manque des prévisions ne l'ont pas permis ainsi et toute batellerie se trouve aujourd'hui obligée à un détour assez important, d'où perte de temps et augmentation du frêt déjà suffisamment élevé pourtant.

Nos amis DEGUISE, député de l'Aisne, qui s'occupe particulièrement à la Chambre des questions intéressant la batellerie, et DELCOURT, conseiller général, sont intervenus auprès de M. le Ministre des Travaux publics et lui ont exposé ces faits.

DELCOURT lui a notamment fait connaître qu'il y avait actuellement dans la région, des dragues inoccupées et qui pourraient être employées à ces travaux urgents.

Le Ministre vient de faire connaître à nos amis, qu'il avait ordonné l'exécution immédiate de ces travaux.

Ceux-ci commenceront donc dans quelques jours.

Ils dureront sans doute un mois ou deux, pendant lesquels nos bateaux chargés de charbons et de matériaux de construction, continueront à emprunter le plus... long chemin.

CONCOURS D'ADMISSION à L'ECOLE DES MAITRES-MINEURS DE DOUAI

L'école des Maîtres-mineurs de Douai, sera réouverte le 18 octobre 1920, et pourra admettre 25 élèves au prochain concours. Le prix de la pension pour l'année scolaire 1920-1921, est fixé à 1200 fr.

Tout candidat doit se faire inscrire, avant le 1er juillet, à la Préfecture ou à la Sous-Préfecture de l'arrondissement où il réside et déposer à cet effet, les pièces dont la liste est fournie par le Directeur de l'école.

L'examen d'admissibilité aura lieu le 20 juillet dans chacun des arrondissements où des candidats se sont fait inscrire. Le Directeur de l'école fera connaître, vers le 1er septembre, le résultat de cet examen. L'examen définitif aura lieu les 11, 12 et 13 octobre par les soins d'une Commission nommée par le Préfet du Nord.

AVIS AUX CULTIVATEURS FAISANT LA RECOLTE DES PLANTES MEDICINALES

Les cultivateurs de la région et notamment des communes de Condé, Vieq, Saint-Aybert, Thivencelles, Crespin, Quiévrechain, qui font la récolte des plantes médicinales, sont invités à faire connaître, dans le plus bref délai possible, au citoyen DELCOURT, conseiller général, maire de Condé, le contingent de charbon dont ils pourraient avoir besoin pour le séchage de leurs plantes.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

DENAIN.

Un drame à Metz

UN SOLDAT DE DENAIN TUÉ PAR UN AGENT

Vers la fin de décembre 1919, plusieurs soldats, originaires du Nord, consommaient dans un café de la rue du Grand Cerf, à Metz. Survint l'agent de police Charles Guimbert, qui prit à partie les militaires, disant notamment que « les gars du Nord n'avaient rien fait pendant la guerre ». L'agent fut mis à la porte de l'établissement, mais aussitôt revint et, à l'aide de son revolver, tua le soldat Viseur, de Denain.

Guimbert a été examiné par des médecins-aliénistes. Le magistrat instructeur l'a renvoyé devant les assises.

VIEUX-CONDE

Un peu de bienveillance et plus d'humanité s. v. p. !

On nous écrit :

Peut-on dire que des ex-fonctionnaires d'une grande administration de l'Etat, (contributions indirectes), mis à la retraite à la fin de l'année dernière, n'ont pas encore touché un centime depuis cette époque ?

Peut-on rappeler à ces Messieurs de l'Etat que nous sommes en juin 1920 ?

Par ces temps de vie chère, où, avec juste raison, chacun réclame un salaire équivalent au coût de toutes choses, les fonctionnaires aux gros appointements qui sont chargés de nos destinées, trouvent sans doute que nous pouvons vivre des mois et des mois, sans recevoir aucun subside, en attendant le jour béni où ils daigneront enfin liquider nos pensions ?

Ceux qui touchent régulièrement de bons émoluments ne se soucient guère des autres, des petits, qui attendent en vain sous l'orme, et, comme sœur Anne, ne voient toujours rien venir.

Depuis que, par ordre, nous avons cessé nos fonctions, nous sommes complètement oubliés et l'on doit se figurer, en haut lieu, que nous sommes allés habiter d'autres cieux.... ou que, peut-être, nous sommes morts de faim !

Bien qu'étant syndiqués et affiliés à la C. G. T., voilà comment nous sommes traités au XXe siècle, au moment où le Bloc National réactionnaire, issu d'une alliance honteuse et conduit par un Gouvernement à genoux devant la haute finance, se propose de dissoudre Syndicats, Fédérations et Confédération.

Qu'adviendra-t-il de nous, alors ? C'est avec inquiétude que nous nous posons la question !

Des ex-petits fonctionnaires, qui demandent que l'on s'occupe davantage de leur situation.

FRESNES-SUR-L'ESCAUT

SAUVETAGE. — Le jeune Trigalet, âgé de 8 ans, qui jouait près de l'abreuvoir, fit un faux pas et tomba à l'eau. A ses cris, un passant, M. Doré Ernest, se jeta à son secours et parvint à le ramener sain et sauf.

Toutes nos félicitations pour cet acte de courage.

DOUAI

L'Affaire des Sucres

LA COUR D'APPEL ACQUITTE MM. LHOPITAL ET LEROUX

La Chambre des Appels correctionnels a rendu son arrêt dans l'affaire de spéculation sur les sucres intéressant MM. Lhopital, épicier à Douai, et Leroux, courtier.

La Cour a acquitté MM. Lhopital et Leroux.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

ROOST-WARENDIN

UN INCENDIE CRIMINEL

M. Hugot-Tison, cultivateur à Roost-Warendin, était réveillé l'autre nuit par un bruit insolite qui provenait de sa grange. Il y courut et constata que le feu était au bâtiment.

Aidé de ses voisins, il attaqua le fléau. Les pompiers survinrent bientôt et, en moins d'une heure, se rendirent maîtres du feu.

Grâce à la promptitude des secours, les dégâts — que couvre une assurance — ne sont guère importants.

Ce qui est grave, c'est que M. Hugot-Tison croit que l'incendie est dû à la malveillance. Il a fait part de ses soupçons à la gendarmerie, qui mène une enquête.

MONCHECOURT

PRIS SOUS UN EBOULEMENT

Un accident qui aurait pu avoir des suites tragiques s'est produit à la fosse Saint-Roch des mines d'Azincourt. L'ouvrier cimentier Henrico Barnabé, sujet italien, travaillant pour le compte d'un entrepreneur de Paris, a été pris sous un éboulement. Il fut rapidement dégagé.

Par un hasard heureux, l'Italien s'est tiré d'affaire avec une simple fracture de la clavicule droite.

GŒULZIN

ERREUR N'EST PAS COMPTE. — Le 10 février dernier, la gendarmerie d'Arleux, arrêtait pour le conduire à Marseille, où il avait à répondre devant le conseil de guerre, d'une accusation de vol, M. Lestienne Paul, ex-chef mécanicien à l'usine Paulet.

M. Lestienne vient de bénéficier d'un non-lieu, l'enquête ayant démontré que les accusations portées contre lui n'avaient aucun fondement.

M. Lestienne avait été témoin à charge dans l'affaire de l'industriel Paulet, son patron, poursuivi, comme on s'en souvient, pour malversations dans ses fabrications de guerre — lequel a bénéficié également d'un non-lieu tout récemment.

Cette affaire avait suscité à Marseille, et notamment dans les usines Paulet, de vives discussions — les esprits étant très montés dans les deux camps. — De là, la légèreté avec laquelle furent portées des accusations auxquelles vient de mettre fin le non-lieu dont a bénéficié M. Lestienne.

FENAIN

DISPARITION. — Une jeune fille, Raymonde Slagteer, 17 ans, a quitté sa famille depuis le 8 juin. Voici son signalement : taille, 1 m. 54, vêtue d'un tailleur bleu marine avec col bleu ciel, yeux noirs, cheveux noirs frisés, souliers molière. Elle portait au poignet, au moment de sa disparition, une montre-bracelet.

Prière d'adresser tous renseignements à la mairie de Fenain. Une récompense est offerte par la famille.

LANDAS

POCHARD. — Les gendarmes ont dressé une contravention à Picquet Fernand, briquetier à Landas, qui déambulait par les rues en complet état d'ivresse.

La Vie Ouvrière

SYNDICATS

Bourse du Travail de Lille

Jeudi 17 courant, à 18 heures 30, Assemblée générale de tous les délégués des Syndicats adhérents à la Bourse du Travail de Lille.

Ordre du jour : Proposition du Syndicat de la Métallurgie — Projet de manifestation — Questions diverses.

Vu l'importance des questions à discuter, nous comptons sur la présence de tous, il ne sera pas envoyé de convocations individuelles, le présent avis en tenant lieu.

Pour la Commission exécutive :

Le secrétaire par intérim : A. BAUCHE.

APPEL AUX CAMARADES CHARPENTIERS-MENUISIERS

Nous vous convions à assister à la REUNION qui aura lieu pour tous, syndiqués et non syndiqués, le DIMANCHE 20 JUIN, à 3 heures, Salle de la Bourse du Travail, rue de Paris, 186 bis, où toutes les explications vous seront données et les mesures prises pour faire aboutir vos justes revendications.

Pour la Section des Menuisiers :
PLANQUE A.

Pour le Bâtiment :
VAILLANT E.

COMITE INTERSYNDICAL de L'HABILLEMENT

Avertissement sans frais

Un certain monsieur, chef d'atelier de confections, se trémousse beaucoup en ce moment.

Libre à lui de parler à tort et à travers (il est Belge, savez-vous ?)

Mais dire qu'il ne veut plus avoir de délégués du syndicat des ouvrières en confections dans la maison, il marche dans les pleies-bandes.

Charitablement, nous le prévenons de rester sage s'il ne veut pas voir la masse des salariés de l'habillement le ramener en triomphe à sa maison. Les hommes ont fait la guerre ; lui, ne l'a pas faite. Il est pourtant encore jeune ! S'il le faut, les femmes lui feront voir qu'elles savent à l'occasion — de même que les hommes — entrer en campagne.

Donc, en voilà un de prévenu, et comme un prévenu en vaut deux, qu'il fasse silence.

A bon entendeur, salut.

LITHOGRAPHES, PAPETIERS. — Assemblée générale dimanche prochain 20 juin, dans la grande salle de la Bourse du Travail, 186 bis, rue de Paris, à dix heures très précises.

Ordre du jour : 1. Admissions — Procès-verbaux — 2. Indemnités de vie chère — 3. Questions diverses très importantes.

Etant donnée l'importance de l'ordre du jour, nous comptons sur la présence indispensable de tous nos membres.

Pour le Comité :
Léon DUFLOT, secrétaire général.

Le Comité syndical se réunira ce soir jeudi, à 18 heures 30. — Présence indispensable.

A OSTRICOURT

CONFERENCE MEURANT

Le citoyen Meurant est venu dans notre commune faire une conférence, au cours de laquelle il nous exprima tout son regret de voir qu'un certain nombre d'ouvriers restaient encore réfractaires au Syndicat, après tous les bienfaits que ce dernier nous fit obtenir.

Bon nombre d'ouvriers polonais assistaient à la conférence ; ils nous firent connaître, par l'intermédiaire de leur interprète qu'en aucune circonstance ils ne porteraient atteinte à l'organisation syndicale, promettant même, sitôt leur quinzaine touchée, de retirer cartes et timbres du Syndicat.

Avant de se séparer, l'assemblée vota l'ordre du jour suivant :

« Les ouvriers mineurs, réunis salle Ansel, après avoir entendu les explications claires et précises du camarade Meurant, sur l'utilité syndicale, s'engagent plus que jamais à s'organiser, afin de pouvoir résister à l'égoïsme patronal qui s'accentue de plus en plus. »

C'est aux cris de : Vive le Syndicat ! Vive la C. G. T. ! que les ouvriers évacuent la salle.

Le secrétaire de séance :
COURTECUISSE Siméon.

AUX SYNDIQUES D'AVANT-GUERRE

Tous les ouvriers mineurs syndiqués d'avant-guerre et à jour de leurs cotisations au 30 juin 1913, sont invités à remettre leur livret le plus tôt possible au siège de la section, chez Ansel.

ANSEL Eugène.

A PROVIN

AUX OUVRIERS MINEURS DU N° 6 DE BETHUNE

Camarades ! je tiens à vous rappeler que c'est dimanche 20 juin qu'auront lieu les élections des délégués à votre sécurité.

Vous avez tous conscience du devoir que vous avez à accomplir. Toutefois, camarades, nous tenons à faire appel à votre clairvoyance et à votre volonté bien arrêtée de ne plus vous laisser asservir par les compagnies minières. Nombreux vous viendrez dimanche prochain faire triompher la candidature des deux postulants officiels du Syndicat, Moulin Auguste, titulaire, et Aubin Henri, suppléant.

Point n'est, camarades, de vous retracer le passé de ces militants, tous deux vaillants syndicalistes, toujours sur la brèche et animés d'un même esprit d'initiative. Ils seront pour vous des défenseurs acharnés, ainsi qu'ils en ont déjà fait preuve dans les journées les plus sombres.

Encore une fois, camarades, serrons-nous les coudes, et que chacun fasse son devoir, le 20 juin, en votant sans abstentions pour les candidats désignés par le Syndicat.

Tous aux urnes et crions bien haut : Vive le Syndicat !

Le Section.

AUX SYNDIQUES D'AVANT-GUERRE

Tous les ouvriers mineurs syndiqués d'avant-guerre, à jour de leurs cotisations syndicales, au 30 juin 1913, sont priés de se présenter d'urgence chez les camarades Damagneux Narcisse, et Place Julien, munis de leur livret syndical, pour le remboursement de l'avoir social de chacun.

Les syndiqués ayant perdu leur livret doivent demander aux camarades cités plus haut une feuille de renseignements qu'ils rempliront et remettront ensuite au secrétaire de Section.

Je demande aux intéressés de faire diligence, afin que je puisse être en possession des livrets et feuilles de renseignements avant le dimanche 20 juin.

Le secrétaire : Narcisse DAMAGEUX.

L'étui de 200 pastilles de « Saccharine Usines du Rhône », vendu 2 fr. 60, remplace 2 kilos de sucre.

:: Convocations ::

JEUDI

TYPOS ET IMPRIMEURS. — Les Commissaires d'ateliers ayant des explications à fournir sont instamment priés de le faire ce soir jeudi, de six à sept heures, Bourse du Travail, 186 bis, rue de Paris.

SYNDICAT DE L'HABILLEMENT

HABILLEMENT ET CAMPEMENT, 5, QUAI DU WAULT. — L'assemblée extraordinaire du Syndicat des ouvrières et ouvriers du Magasin Central de Lille (habillement et campement), aura lieu le jeudi 17 juin 1920, à 6 heures du soir, estaminet de la Grosse-Tête, 8, quai de la Haute-Deûle, sous la présidence du camarade Laurent, assisté des membres de la Commission.

Ordre du jour : Lecture du procès-verbal et des correspondances reçues. — Discussion pour les revendications à exposer au Congrès. — Perception des cotisations par le trésorier. — Questions diverses.

Pour le Syndicat et par ordre :
Le Secrétaire général : LAURENT G.

SYNDICAT DES COUPEURS EN CONFECTIONS

Jeudi, à 6 h. 1/2 du soir, réunion de tous les syndics des maisons.

Ceux-ci sont priés de se munir du règlement de leur maison et du bordereau de salaires.

Vu l'importance de la réunion, la commission compte sur la présence de tous les délégués.

Pour la Commission.
Le Secrétaire général : A. COUROUBLE.

SYNDICAT GENERAL DES MARCHANDS AMBULANTS, ETALAGISTES ET COLPORTEURS.

Réunion générale de tous les marchands, le jeudi 17 juin, à 4 heures précises du soir, (salle du Point-du-Jour), 4, rue Saint-Gabriel (Fives-Saint-Maurice), près du Marché de Fives.

Ordre du jour : 1. Organisation syndicale. — 2. Réorganisation du Marché de Fives.

Les citoyens H. Lobert, conseiller municipal, et F. Creton, adjoint au maire de Lille, délégué aux marchés, seront présents à la réunion.

NOTA. — Devant l'importance de cette assemblée, tous les marchands se feront un devoir d'y assister.

Le Secrétaire : P. JANSSENS.

VENDREDI

IMPRIMERIE LEFEBVRE-DUCROCQ

Demain vendredi, salle du Tivoli, 28, rue de Paris, à six heures du soir, Grande Réunion spéciale pour les ouvrières et ouvriers de l'imprimerie Lefebvre-Ducrocq.

Ordre du jour des plus importants et comportant notamment la question de l'indemnité de vie chère.

Pour l'Inter-Syndicat :
Louis MASSON, secrétaire général.

BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

Section des Serruriers-Tôliers, Forgerons en bâtiment. — Vendredi 18 juin, à 6 h. 30, assemblée pour tous les ouvriers de la section, salle de la Bourse du Travail, rue de Paris.

Ordre du jour très important ; nouveau barème de salaires ; présence indispensable pour tous.

CHAMBRE SYNDICALE DES CUIRS ET PEAUX

SECTION DES OUVRIERS EN TANNERIE ET CUIRS INDUSTRIELS. — Tous les ouvriers tanneurs, corroyeurs, courroyeurs, taquetiers, etc. sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire, qui aura lieu le vendredi 18 juin, à 6 heures 3/4, au siège, rue du Molinel, 19.

Ordre du jour : Rapport de la délégation ouvrière à la Commission mixte.

LA COMMISSION.

SAMEDI

METALLURGIE

Section de la Fonderie et du Modelage. — Samedi 19 juin 1920, à 6 h. 30 du soir, salle de la Bourse du Travail, rue de Paris, 186 bis, assemblée générale de la section.

Ordre du jour très important.

Le Secrétaire : Th. DEVERNAY.

— Les ouvriers tourneurs, ajusteurs, mouleurs sans emploi sont priés de se présenter au bureau pour communication.

Le Secrétaire : Th. DEVERNAY.

DIMANCHE

METALLURGIE

Dimanche 20 juin, à 9 heures 30 du matin, salle de la Halle-aux-Sucres, assemblée générale (toutes sections réunies).

Ordre du jour : « Renouvellement de la Convention ».

Le camarade Decostère, délégué régional, assistera à la réunion.

Le Secrétaire : Th. DEVERNAY.

BATIMENT ET TRAVAUX

Section des Lattiers. — Dimanche 20 juin, à 10 heures, réunion pour tous au siège, rue de la Clef, 32. Présence indispensable.

La convocation parue dans la presse invitant les ouvriers du Bâtiment à assister à la réunion salle de la Bourse du Travail, ce soir, n'a pas trait au Bâtiment de Lille. Nous invitons les camarades à ne pas se déranger, ne sachant par qui cette convocation a pu être donnée.

VAILLANT E.

Le GUIDE MASSON INDICATEUR DES TRAINS
COUVERTURE ROUGE, est toujours en vente partout
Le plus intéressant, le plus complet. Contient les Rues de Lille, les Tramways et ceux pour Roubaix et Tourcoing. Prix des Places

PARTI SOCIALISTE

COMITE LIBERTY. — Tous les membres du Comité sont convoqués en assemblée générale samedi 19 courant, à 7 heures 30 précises du soir, au siège, 49, rue de Poids, estaminet de Versailles.

Ordre du jour : Lecture des procès-verbaux. — Proposition de concours. — Dispositions à prendre — Questions diverses.

Les membres ne pouvant assister à la réunion sont priés d'envoyer leur réponse au questionnaire qui leur a été remis.

Le Secrétaire : D. BATAILLE.

SECTION DE ROUBAIX. — Vendredi 18 juin, à 7 heures 30 précises, chez H. Sars, 6, rue de la Justice. Réunion des commissions administrative et de contrôle. — Présence absolument indispensable.

Le Secrétaire : R. FOURDRIGNIERE.

P. S. — Dimanche 20 juin, réunion générale, à 5 heures, au siège.

A MARCQ-EN-BARŒUL

La section se réunira au siège, estaminet de l'Union, 47, rue Jean-Jaurès, le samedi 19 juin, à 7 heures précises du soir.

Ordre du jour : 1. Lecture du procès-verbal. — 2. Nouvelles adhésions. — 3. Correspondances. — 4. Union des Elus. — 5. Perception. — 6. Situation financière. — 7. « Réveil Social ». — 8. Divers.

Tous les adhérents sont priés d'être présents.

Le Secrétaire : Pluquet Barthélémy.

A HAUBOURDIN

Réunion générale, le samedi 19 courant, à sept heures et demie, chez le camarade Jules Burette, place Blondeau.

Ordre du jour : Lecture du procès-verbal. — Situation générale. — Questions diverses.

Le Secrétaire : Eléber THERY.

GROUPEMENTS D'ACTION SOCIALE

ASSOCIATION REPUBLICAINE DES ANCIENS COMBATTANTS

Réunion de Commission jeudi 17 juin, à 20 heures précises, au siège.

Ordre du jour : Compte rendu tournée de propagande. — Assemblée générale. — Concert.

Le Secrétaire : NACHTEGAELE.

A ROUBAIX

SYNDICAT DES OUVRIERS BRASSEURS

Les ouvriers brasseurs et liquoristes sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le vendredi 18 courant, à huit heures du soir, à la Bourse du Travail. — Très important.

Apprenez rapidement seul chez vous la STENO-DACTYLO
Demandez le Programme gratis à des Etablissements JANET-DUFFRENEUX 76 bis, Boulevard de la Liberté, LILLE

NOTRE SERVICE DE RENSEIGNEMENTS

BOUBON MA NENETTE. — 1. A M. Terquem, maire de Dunkerque, président de l'Office Départemental des Pupilles de la Nation, à la Mairie de Dunkerque. — 2. Oui. — 3. Non.

D. G. ABONNE, n° 13. — 1. Vous avez été régulièrement inscrit sur les rôles de l'impôt sur le revenu et vous ne pouvez vous soustraire au paiement. — 2. Mais l'art. 46 (dernier alinéa) de la loi du 17 avril 1919 vous autorise, si vous êtes créancier de l'Etat du fait des dommages de guerre que vous avez pu subir, à demander l'imputation sur votre indemnité de dommages de guerre, de la somme dont vous êtes redevable comme contribuable. Le cas échéant, écrivez au percepteur, en réclamant le bénéfice des dispositions de la loi du 17 avril 1919.

L. D. 151. — Toutes les demandes de réparation comme victime civile de la guerre doivent être adressées avant le 24 juin, à M. le Ministre des pensions, rue de Bellechasse, à Paris.

TRES ENNUYEE S. E. N° 13. — Une servitude s'éteint par le non-usage qui se prolonge pendant 30 ans (article 706 du Code civil). Est-il certain que le bénéficiaire de la servitude ne s'est pas servi de l'eau, même pour des travaux d'irrigation ? C'est un point important qu'il serait indispensable d'établir de manière précise avant d'entreprendre des travaux.

C. B. WATTIGNIES. — L'examen dont il s'agit aura lieu les 23 et 24 juillet prochains. Les demandes d'inscription sont reçues dès maintenant.

MON MARI EST UN MAUVAIS SUJET. — 1. Non, vous ne pouvez faire aucune démarche actuellement, car votre mariage n'est pas dissous ; c'est à votre mari qu'il appartient de faire le nécessaire. — 2. Non. — 3. Adressez une requête au président du tribunal civil. Si votre situation de fortune le justifie, vous pourrez demander l'assistance judiciaire, en écrivant au procureur de la République. — 4. Oui, les quittances doivent être fournies à la réfecture dans le mois de l'encaissement de l'avance. — 5. Oui.

UN COQUELEUX M. M. R. — La question n'est pas encore définitivement réglée. Il est néanmoins vraisemblable que vous devrez payer pour 1919.

UN MALCHANCEUX 19. — 1. Le point de départ de votre pension est fixé au jour de la décision de la Commission de réforme (20 novembre 1919). — 2. Vous avez droit à l'indemnité d'habillement ou au complet civil. Adressez une réclamation au général commandant le 1er corps d'armée, 14, rue Négrier, à Lille.

SECTEUR 135 bis. — Le dépôt du dossier à la Commission cantonale d'évaluation est absolument indépendant de la demande d'avance. Pour obtenir une avance, il faut établir une demande spéciale, sur formule rose (que vous pouvez vous procurer à la Mairie). Cette demande devra être envoyée au service des dommages de guerre, 2, rue Saint-Bernard, à Lille.

D. F. H. — Le propriétaire peut exiger le paiement de votre loyer depuis le 2e mois qui a suivi votre démobilisation.

MA BELLE-MERE A UN CRIN-CRIN. — 1. En droit oui. En fait, nous ne le pensons pas. S'il survenait une difficulté de ce genre, il faudrait immédiatement en saisir le Préfet par l'intermédiaire de la Mairie. Vous n'auriez d'ailleurs pas à bouger avant que la décision ne soit intervenue. — 2. Votre mère available un bail ? Combien restait-il d'années à courir sur ce bail ? Ce sont des renseignements qu'il importerait de connaître pour pouvoir vous dire si les articles 6 et 8 de la loi du 25 octobre 1919 sont applicables en l'espèce.

UN HOMME TOUJOURS CONTENT 126. — Vous n'avez pas droit à l'indemnité de démobilisation, car vous n'avez pas accompli trois mois de service effectif à la caserne.

R. T. L. — Ecrivez au directeur départemental des retraites ouvrières et paysannes, 95, rue d'Esquermes, à Lille.

NE SOUFFREZ PLUS DE VOS PIEDS
Un simple traitement peu coûteux vous débarrassera promptement de vos divers maux.

N'attendez pas que les chaleurs rendent vos pieds plus sensibles, il est si facile d'éviter beaucoup de souffrances. Vous n'avez qu'à dissoudre une petite poignée de saltrates ordinaires dans deux, trois litres d'eau chaude et tremper les pieds endoloris dans cette eau rendue médicinale en même temps que légèrement oxygénée. Des bains ainsi préparés soulagent immédiatement les pires douleurs et apportent une guérison rapide et radicale aux multiples maux de pieds causés par la chaleur, la fatigue, la pression de la chaussure et l'échauffement qui en résulte. Un premier bain fera disparaître comme par enchantement toute sensation de brûlure, cuisson et démangeaison, toute enflure et inflammation.

La grande valeur curative des saltrates est due à leur effet tonifiant sur l'épiderme et à leur action stimulante sur la circulation du sang. Les saltrates attaquent donc le mal à sa racine et de ce fait, ils réussissent là où les anciens remèdes, poudres, pommades, onguents, etc., ne donnent souvent que des résultats partiels et aléatoires.

Bien des maux de pieds, dont on souffre plus que jamais pendant l'été, tels que la brûlure si douloureuse de la plante, la sensation aiguë de meurtrissure, etc. sont causés par des durillons et autres callosités. Un bain de pieds saltraté ramollit les callosités les plus épaisses à un tel point qu'elles peuvent être enlevées facilement sans couteau ni rasoir, opération toujours dangereuse.

Les saltrates remettent et entretiennent les pieds dans un parfait état, prévenant toute nouvelle formation de cors, oignons et durillons, et combattant les effets néfastes d'une transpiration excessive.

NOTA. — Les Saltrates Rodell, sels naturels raffinés et concentrés se vendent en paquets d'environ une demi-livre et d'un prix modique dans toutes les bonnes pharmacies.

BOURSE DE LILLE

DU 16 JUIN 1920

CHARBONNAGES	Cours précéd.	Cours du Jour
Albi (action 100 t. p.)	605 ..	625 ..
Aniche (le 1/240 de denier)	3805 ..	.....
Anzin (le 1/100 de denier)	11900 ..	11500 ..
Béthune (Bully-Grenay) (part)	11575 ..	11250 ..
— (cinquantième de part)	239 75	247 50
Bruay (action)	2875 ..	2830 ..
— (dixième)	301 50	307 ..
Carvin (action 100 t. p.)	1007 ..	963 ..
Clarence (action 250 t. p.)	565 ..	588 ..
Courrières (action 100 t. p.)	2335 ..	2309 ..
Crespin-Nord, émis 1905, tit. verts	277 ..	280 ..
Douchy (action 200 t. p.)	1550 ..	1500 ..
Dourges	615 ..	600 ..
Escarpelle (action 100 t. p.)	1100 ..	1005 ..
Ferfay (action 125 t. p.)	1474 ..	1375 ..
Flines-lez-Raches (action 100 t. p.)	168 ..	161 ..
Gouy-Servins (action 500 t. p.)	.....	.....
Lens (action)	1705 ..	1705 ..
— (dixième)	177 ..	177 ..
Lévin (dixième)	4200 ..	4140 ..
— (trois centième)	149 ..	152 ..
Ligny-lez-Aire (action 500 t. p.)	1480 ..	1490 ..
Marles 30 % (part d'ingénieur)	4905 ..	4580 ..
— 70 % (Société Rainbeaux)	7420 ..	7375 ..
— 70 % (vingtième)	380 ..	378 ..
Meurchin (action 100 t. p.)	2000 ..	1950 ..
Nord d'Alais (action 200 t. p.)	119 ..	115 ..
Ostricourt (action 50 t. p.)	350 ..	.....
Thivencelles (Soc. anon.) act. 500 t. p.	3880 ..	3500 ..
Vendin-lez-Béthune (act. de jouiss.)	375 ..	375 ..
Vicoigne et Nœux (action)	3500 ..	3880 ..
— (dixième)	358 ..	356 25

VALEURS PÉTROLIFÈRES	Cours précéd	Cours du Jour
Bordeni (action 500 t. p.)	570 ..	549 ..
— (part de fondateur)	845 ..	830 ..
Dabrowa (action 500 t. p.)	1200 ..	.....
— (part de fondateur)	20100.	20005 ..
Grabownika (action 500 t. p.)	1205 ..	1200 ..
— (part de fondateur)	2050 ..	2001 ..
Karpathes (action 100-10 remb.)	1150 ..	1075 ..
— de (part de fondateur)	18600.	17600 ..
Polana (action 500 t. p.)	500 ..	510 ..
— (part de fondateur)	700 ..	.....
Potok (action 500 t. p.)	700 ..	670 ..
Wankowa (action 500 t. p.)	1000 ..	1000 ..
— (part de fondateur)	530 ..	505 ..

BANQUES & VALEURS DIVERSES	Cours préced.	Cours du Jour
Crédit du Nord (action 500-125 p.)	1145 ..	1145 ..
Aciéries de France (action 500 t. p.)	1019 ..	1005 ..
Chantiers de France (act. 500 t. p.)	795 ..	750 ..
Denain et Anzin (action 500 t. p.)	3600 ..	.....
Etablissements Arbel (act. 500 t. p.)	1220 ..	1200 ..
Fives-Lille (action 500 t. p.)	1900 ..	1740 ..
Senelle-Maubeuge (act. 500 t. p.)	2250 ..	2100 ..
Lille-Bonnières (act. ord. 500 t. p.)	2700 ..	.....
Margarinerie Béthune (act. 100 t. p.)	280 ..	.....
Etablisse. Kuhlmanne (act. 250 t. p.)	1205 ..	1245 ..
La Lucette (action 100 t. p.)	320 ..	310 ..
Soc. Ind. de Verrerie (act. 500 t. p.)	1110 ..	1000 ..
Cie Ind. de Mate de tr. (act. 500 t. p.)	.....	.....
(nos 22001 à 40.000)	635 ..	640 ..

Le CRÉDIT DU NORD
garantit actuellement l'irréductibilité des souscriptions aux obligations du
CRÉDIT NATIONAL
5 o/o nets à lots émises 485 francs garanties par l'Etat
20 MILLIONS DE LOTS ANNUELS

Le Gérant : Emile GUST
Imprimerie du Réveil du Nord

FEUILLETON DU *REVEIL DU NORD*. — N° 76

Nini-Soleil

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

par ELY MONTCLERC

Il est compréhensible que vous ne puissiez éternellement la défrayer de tout.

— Elle coûte si peu !

— Je ne la crois pas aussi bas qu'elle prend ; elle n'a rien de la créature qui achève sa carrière.

— Détrompez-vous, mademoiselle, je sais ce qu'en dit le médecin...

— Ah ! fit Muguette saisie, quoi donc ?

— De graves lésions internes existent, les reins sont touchés... et... je ne vous apprendrai rien en vous annonçant que le régime suivi par Mme Dumas...

— Je sais, murmura la pauvre petite en courbant le front, cette malheureuse est alcoolique.

— Alcoolique invétérée, oui, mademoiselle. Ce ne sera pas aussi long que vous croyez... Une simple question de jours, d'heures peut-être... Elle est à la merci d'une crise d'urémie.

— Je n'y puis rien...

— Oh ! je comprends que cette situation vous ennuie et vous irrite. Votre grand'mère ne saurait exiger de vous des sentiments bien tendres ; elle s'est trop vilainement conduite.

Ne voyez en elle qu'une créature finie... Avez pitié, faites-lui la charité de...

— J'accomplirai mon devoir, monsieur, riposta Muguette non sans une nuance de hauteur. Et maintenant, permettez que je m'éloigne, je suis horriblement pressée.

— Je dois moi-même descendre rue des Petits-Champs où se trouvent les magasins de la maison qui m'emploie. Si j'osais, avec un auto-taxi...

— Vous en trouverez difficilement dans ces parages, dit la jeune fille heureuse d'éluder l'invitation, le Métro est encore ce qu'il y a de plus rapide.

— Souffrez alors que je le prenne en votre compagnie ; je désirerais vous demander conseil au sujet d'une idée qui me vient.

Impossible de refuser cela. Non sans beaucoup de gêne toutefois, Muguette monta, en compagnie du Vauteur, dans un compartiment de première classe à peu près vide.

Là, elle le regarda mieux ; il était mis avec correction, sauf peut-être le petit mouchoir de soie rouge qui poinlait à la poche supérieure du veston